

L'ARCHIVE DU MOIS PAR ROXANE RITTER, RESPONSABLE DES ARCHIVES ET DU CENTRE DE RECHERCHE

Né à Saint-Guérolé en Penmarch dans le Finistère, **François Péron** est un marin pêcheur. Démobilisé après l'armistice de juin 1940, il retourne en Bretagne et jure de ne pas se soumettre à l'occupant allemand.

Le 20 novembre 1940 à 23 heures, François Péron se trouve au café de l'Océan à Saint-Guérolé avec d'autres pêcheurs afin de « faire la part » de la pêche du jour. Voyant de la lumière allumée, une patrouille de la *Feldgendarmarie* entre pour effectuer un contrôle d'identité. Ne supportant pas qu'un soldat allemand pointe son arme contre lui, Péron tente de la détourner. Un coup part alors et un projectile se fiche dans le plafond. Après avoir été assommé par un coup de crosse, Péron est emmené par les Allemands.

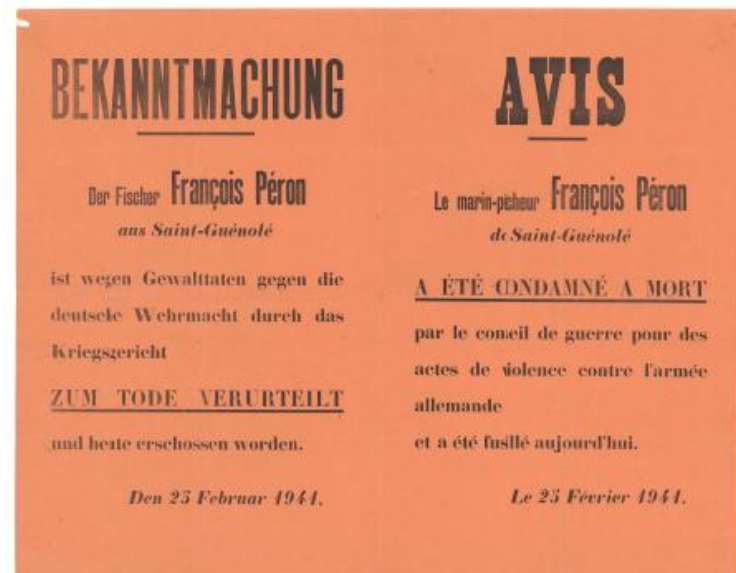
Incarcéré à la prison de Mesgloaguen à Quimper, il est condamné à mort par le tribunal militaire allemand FK 752 le 16 décembre 1940 pour « coups et blessures sur soldats allemands », ce malgré l'intervention du préfet et de plusieurs notables.

Le 10 février 1941, alors qu'il est toujours détenu à Quimper, François Péron bouscule une sentinelle et parvient à s'enfuir en sautant de sept mètres dans un jardin voisin. Mais, s'étant brisé la jambe, il est très rapidement repris.

Interné à l'hôpital militaire de Concarneau du 15 au 20 février 1941, il est fusillé le 25 février 1941 à Concarneau. Ne pouvant se tenir debout à cause de son plâtre, François Péron est fusillé sur son brancard adossé à un arbre dans le bois de Kériolet. Avant son exécution il aurait trouvé la force de se redresser et de crier « Vos balles ne me font pas peur, je suis prêt. Vive la France ».

À ses obsèques, plusieurs de ses camarades déposeront une gerbe marquée de la mention « François dors en paix, de Gaulle te vengera ».

Heurté par la disproportion de la condamnation de François Péron et par les conditions inhumaines de son exécution, le général de Gaulle lui attribue la croix de la Libération par décret du 17 août 1941, faisant de lui le premier Compagnon de la Libération non Français libre.



Avis d'exécution de François Péron, don de Lucien Goraguer et Mairie de Penmarc'h

© Musée de l'Ordre de la Libération